



MAIRIE DE CERCOUX
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 mai 2021 à 20H30

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq mai à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de Cercoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Cercoux, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, sous la présidence de Jeanne BLANC, maire.

Date de convocation du conseil municipal :

Membres présents : Jeanne BLANC, Vincent BADIE, Angélique MOTUT, Philippe GLEMET, Françoise BLANC, Michèle BARRAULT, Christian BERNARD, Patrick PITRAU, Hervé DINDIN, Rachid EL OUARRARI, Anaïs LEMIRE, Marlène DALA MUTA, William PIETTE, Stéphanie POIVERT

Membre excusée : Sophie HAYE-OLINET

Secrétaire de séance : Vincent BADIE

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu de la séance précédente.

20210525_1 : Installation d'une nouvelle conseillère municipale suite à démission

Madame le maire informe le conseil municipal que suite à la démission de madame Brigitte CHIRON de ses fonctions de conseillère municipale le 30 avril 2021, Madame Stéphanie POIVERT est nommée conseillère municipale. Madame le maire donne lecture de la charte de l' élu local dont un exemplaire est remis à madame POIVERT.

20210225_2 : Modification de la composition des commissions urbanisme développement durable et finances

Madame le maire informe les membres du conseil qu'en raison de la démission de Mme CHIRON de ses fonctions de conseillère municipale depuis le 30 avril 2021, il est nécessaire de revoir la composition des commissions municipales permanentes.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, l'article L 2121-22 du CGCT impose le respect du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus du conseil. Le règlement intérieur du conseil municipal prévoit que chaque conseiller municipal est membre d'une commission au moins. Mme POIVERT accepte de prendre la place de l'élue démissionnaire, cette procédure n'emportera ainsi aucune modification de l'équilibre établi lors des élections.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner de nouveaux membres des commissions sans avoir recours au scrutin secret.

sont élus par commission :

Commission urbanisme développement durable Environnement : Vincent BADIE, Sophie HAYE OLINET, Anaïs LEMIRE, Stéphanie POIVERT

Finances : Vincent BADIE, Angélique MOTUT, Patrick PITRAU, Stéphanie POIVERT

20210525_3 : Régularisation d'emprise sur la parcelle BN 66 en centre bourg

Le conseil municipal,

Considérant que dans le cadre de la cession de la propriété de l'indivision AUBER', sise rue Charles Henri BERTET, une division de parcelle est nécessaire pour régulariser l'emprise entre la commune et l'indivision,

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour :

- charge madame le maire ou l'adjoint délégué d'effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire
- prend acte que la commune aura à sa charge les frais de bornage et d'acte notarié
- prend acte que l'acquisition se fera à titre gratuit.

20210525_4 : Restaurant scolaire / cuisine centrale : engagement Label Ecocert, étude de faisabilité de réaménagement,

Le conseil municipal à 14 voix pour, accepte d'engager la cuisine centrale dans la démarche de certification au label Ecocert.

Le conseil municipal décide de mettre en attente le projet de recourir à un bureau d'étude pour le réaménagement de la cuisine pour assurer la livraison des repas au CCAS en liaison froide. Une alternative au réaménagement du local doit être étudiée.

20210525_4 : Dispositif de lutte anti-grêle

Le conseil municipal à 14 voix contre, décide de ne pas signer la convention d'installation d'un dispositif anti-grêle proposée par l'ADELFA

20210525_6 : Logo et charte graphique de la commune

Le conseil municipal à 13 voix pour, décide d'accepter la charte graphique proposée par la société Quadra.

20210525_7 : Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de Charente-Maritime

Le conseil municipal décide à 14 voix pour, d'adhérer à l'Association des Maires ruraux de Charente-Maritime

20210525_8 : Abonnement au dispositif Panneau Pocket

Le conseil municipal décide à 14 voix pour, d'adhérer au dispositif Panneau Pocket

20210525_9 : Révision des statuts du syndicat de la voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour

Décide :

- ✓ D'approuver l'admission de nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- ✓ D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint ;

20210525_10 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : recours à une mission d'études et d'assistance en urbanisme programmatique et opérationnel.

Le conseil municipal à 14 voix pour, accepte d'avoir recours à une mission d'études et d'assistance en urbanisme programmatique et opérationnel, charge madame le maire de signer toutes pièces relative à cette affaire.

20210525_11 : Organisation des élections

Madame le maire rappelle que les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin 2021.

20210525_12 : Signalétique des commerces

Le conseil municipal à 14 voix pour, accepte le principe d'installer une signalétique commune pour annoncer les commerces de la commune. MM Pitrau et Glemet vont y travailler pour faire des propositions aux commissions voirie et vie économique.

20210525_13 : Aménagement d'espaces de loisirs

Le conseil municipal accepte d'installer un équipement supplémentaire sur l'aire de jeux des enfants en 2021.

Une réflexion va être engagée sur l'installation à compter de 2022, d'espace de loisirs comme un skate parc ou un parcours de santé.

La séance est levée à 23H33

Le Maire
Jeanne BLANC



Affiché à la porte de la mairie et publié sur le site internet le 1. 6. 2021